

CHANTEUR

1-DESCRIPTION DU METIER

Le chanteur est un artiste spécialiste de l'art vocal. Il se sert de sa voix comme d'un instrument de musique et interprète les œuvres d'auteurs-compositeurs ou ses propres compositions. En effet, le chanteur peut être aussi auteur compositeur interprète. Il peut se spécialiser dans l'opéra, le jazz, le rock, la variété, etc. Le chanteur enregistre ses morceaux en studio et donne aussi des représentations sur scène, en concert. Pour débiter, des auditions sont nécessaires pour attirer les futurs managers qui seront très influents par rapport à la réussite de sa carrière. Le salaire de départ d'un chanteur est de 300 à 3000 euros brut par mois.



<http://je280950-vudescollines.blogspot.fr/2011/10/que-sont-les-chanteurs-devenus.html>

2-COMPETENCES REQUISES

Chaque registre a ses exigences, mais la **force d'expression**, la **résistance physique**, la **technique**, l'étendue **vocale** et le timbre de voix doivent **s'entretenir au quotidien**. **Discipline** et techniques musicales sont de rigueur. Un chanteur doit aussi **travailler en équipe** ou avec un groupe. De plus, les prétendants à une carrière dans le chant doivent **maîtriser différents répertoires** et plusieurs **langues vivantes** (italien, allemand, espagnol, russe, anglais...). Le chanteur se caractérise aussi par sa **ténacité**, essentielle pour démarcher les maisons de disques, participer à des auditions et **se déplacer** pour les représentations. Il faut être capable de **dépasser sa timidité** pour transmettre ses émotions et partager avec son public.

3-ACCES AU METIER/FORMATION

Avant le bac : Les classes à horaires aménagés musique (**CHAM**): à l'école élémentaire ou au collège.

Niveau bac : Bac technologique de la musique et de la danse (**TMD**),

- Bac L (enseignement obligatoire en 1re + enseignement de spécialité en terminale ou option facultative de musique)
- Diplôme d'études musicales (**DEM**) : remplacé dès 2009 par le diplôme national d'orientation professionnelle (**DNOP**), spécialités musique, danse ou art dramatique. Ce diplôme est délivré après avoir suivi un cycle d'enseignement initial de musique (**CEPI**)

4-SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

<http://www.jobintree.com/metier/chanteur-483.html>

http://www.study.com/formations_metiers/ART/Chanteur.htm